



Île Nepawa, le 14 février 2003

À : La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources

Objet : Mémoire

Madame, Messieurs,

Nous désirons vous faire part de nos réflexions eu égard à la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Le CREAT est un organisme sans but lucratif, fondé en 1995. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du milieu de la santé, de l'éducation, de l'industrie et du monde municipal. Il vise à mettre en oeuvre une gestion responsable de l'environnement en favorisant la concertation entre les divers intervenants régionaux.

Le CREAT veut à la fois écouter, informer et sensibiliser les différents intervenants des dossiers de développement régional. Il est à ce titre un guide pour identifier les principales sources de pollutions et les champs d'actions prioritaires en environnement ; une plaque tournante pour favoriser l'action et la concertation entre les groupes ; un support aux projets des individus et groupes préoccupés par la qualité de leur environnement ; un lien entre l'Abitibi-Témiscamingue et les organismes régionaux, nationaux et internationaux.

Nous vous présentons nos commentaires selon les deux grands thèmes identifiés lors du Rendez-vous national des régions, soit : la prospérité économique des régions ressources et la capacité d'agir sur son propre développement.

Prosperité économique des régions ressources

1. Assurer la pérennité des ressources

L'industrie minière est basée sur l'exploitation de ressources non renouvelables. Il est ainsi difficile de refaire ce qui a pris des millions d'années à se constituer. La question est donc de savoir comment tirer un maximum de profits de cette ressource étant donné qu'il est impossible d'en assurer la pérennité. Nous discuterons de cette question sous le volet de l'innovation au point 4.

Pour ce qui est du volet forestier, nous avons affaire à de la matière vivante. Un aménagement accompagné de pratiques de récoltes « saines » devraient théoriquement équivaloir à cette notion de pérennité. Nous désirons soulever un certain inconfort qui nous anime et qui rejoint en ce sens celui émis par la vérificatrice générale du Québec en décembre 2002. Comment se fait-il que lors des **calculs de possibilité**, on nous dit qu'il y a pérennité de la ressource et qu'à chaque fois où se refait cet exercice, il appert que les volumes disponibles sont toujours plus bas? À titre d'exemple, nous pensons à la situation en Abitibi. À la signature des CAAFs (Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier) en 1989, les volumes attribués ont diminué d'environ 40% par rapport aux volumes attribués antérieurement. À la révision des CAAFs après cinq ans (1994-1999), les volumes attribués ont encore diminué. Que nous réserve la prochaine prévision quinquennale?

Nous proposons donc qu'un des volets permettant d'avoir un portrait le plus fidèle possible, l'inventaire décennal, soit raffiné au niveau des régions par les inventaires d'intervention, actuellement du ressort des compagnies forestières. Loin de vouloir ternir la contribution des représentants du milieu forestier, nous considérons tout de même qu'il serait de bon aloi de procéder systématiquement à une vérification aléatoire des parcelles échantillonnées - par les compagnies ou leurs représentants - par des employés du MRN dans un ordre pouvant atteindre jusqu'à 25%. Ceci permettrait d'avoir un portrait plus « pointu » de la situation sur le terrain, de mieux circonscrire la récolte de la ressource et sa réinsertion subséquente à la lumière des possibilités et du rendement dans un horizon de 150 ans et ainsi, de voir à pleinement réaliser cet objectif qu'est la pérennité. Il faudrait donc, soit consacrer des sommes additionnelles pour avoir d'autre main-d'œuvre (employés équivalent temps complet) ou soit muter une partie des énergies vives du 53,2 % de l'effectif¹ du ministère des Ressources naturelles présentement basé dans la région de la Capitale-Nationale (03) vers les régions ressources.

¹ La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. *Les ressources naturelles dans les régions du Québec : quelques indicateurs*. Tableau 2.2., p. 22. Ministère des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, 2002. 51 p.

Dans le but d'assurer une pérennité de la ressource, nous pouvons citer le cas de l'eau par le biais du potentiel énergétique. Prenons le cas de la rivière Mégiscane qui est dans le bassin versant de la Baie James. Elle est visée pour son potentiel hydroélectrique, soit par le biais d'une mini-centrale au fil de l'eau, soit du prélèvement de son eau vers le réservoir Gouin (bassin versant de la rivière Saint-Maurice, fleuve Saint-Laurent) pour régulariser le niveau de celui-ci. Le potentiel énergétique y est présent. Cependant, est-ce nécessaire de l'exploiter? Lorsque nous pouvons opter pour l'efficacité énergétique, plutôt que de modifier un milieu naturel qui aura un impact sur l'environnement, pourquoi est-ce que le développement hydroélectrique ne pourrait-il pas être mis de côté pour privilégier les approches alternatives? Il faudrait commencer à réfléchir sur des systèmes qui s'adaptent à un foyer. Nous pensons par exemple à un mélange d'énergie éolienne, solaire et de biomasse (chauffage au bois). Peut-on maintenant commencer à regarder ailleurs que du côté de l'eau lorsqu'on parle d'énergie?

2. Examiner les stratégies d'exploitation des ressources naturelles

Nous suggérons donc de privilégier d'autres stratégies d'exploitation de la ressource forestière, par exemple, le cas du peuplier faux-tremble. Celui-ci est principalement utilisé sous forme de copeaux. Quiconque a été témoin de la beauté et qualité des planches qui peuvent en être tirées, sera d'avis qu'il convient de repenser son utilisation. Nous pourrions ajouter à cette liste d'autres espèces qui sont le propre de la pessière : mélèze laricin (*Larix laricina*), l'aulne (*Alnus rugosa*) ainsi que le bouleau à papier (*Betula papyrifera*). Nous conviendrons que leur récolte doit être arrimée à la demande existante sur le marché. Il faudrait considérer ces espèces comme ayant un potentiel mais pas comme devant être récoltées sans discernement; ceci, afin de ne pas accentuer le « vide » d'une récolte totale des arbres.

Nous ne pouvons passer sous silence le type d'équipement employé sur le terrain. Quels sont ses impacts sur la compaction des sols, **et** du drainage **lorsqu'on parle d'orniérage**? Est-ce que les stratégies de récolte actuelle permettent à la régénération d'arriver à bon port comme lorsqu'il y a des perturbations naturelles (feux, épidémies, etc.)?

Il faut aussi envisager la préservation des forêts matures qui sont au faîte de leur développement. On pense ici aux peuplements où nous trouvons une homogénéité dans l'âge et qui dépasseraient la marque des 150 ans (écosystèmes forestiers exceptionnels et représentatifs) pour mieux pouvoir comprendre le rôle des autres espèces accompagnatrices et de la biodiversité qui y règne. Ainsi, les chercheurs pourraient y poursuivre certains travaux de nature climacique et des enseignements pourraient en être tirés. Il y a nécessité de conserver ces forêts témoins près des occupations humaines pour que les résidents puissent en profiter (pas seulement dans les **régions éloignées**). Nous croyons donc qu'il faut favoriser

des méthodes d'exploitation plus « douces » qui ont comme finalité de protéger et conserver la biodiversité.

Quelles retombées avons-nous des redevances issues de l'exploitation minière? Une partie de celles-ci devrait être investie au niveau de la recherche afin de diminuer les types et la quantité de déchets toxiques générés par ce secteur. Ce qu'on doit viser, ce sont des effluents de production qui soient au moins « neutres » quant à leur impact sur l'environnement. Il faudrait aussi voir à investir des sommes dans le suivi et le contrôle des parcs à résidus miniers orphelins. Ceci dans le but d'améliorer la qualité de notre environnement qui a été perturbé par les exploitations minières antérieures.

3. Favoriser la multiplication et l'harmonisation des usages du territoire public

La multiplication des usages devrait impérativement être entérinée par un éventail aussi large que possible d'utilisateurs afin de s'assurer qu'ils ne soient pas lésés par une conception du territoire qui relevait – hier encore – largement des prérogatives consenties au monde industriel. Pour ce qui est de l'harmonisation de l'usage du territoire, elle trouve plus facilement son pendant dans l'adoption d'une approche telle que la gestion par bassin versant. Nous recommandons donc que ce type de gestion soit privilégié car il offre les assises les plus larges possibles tant aux utilisations qu'à l'harmonisation des usages du territoire. De plus, il est nécessaire qu'il y ait une meilleure cohésion entre les différents secteurs du MRN et des autres ministères concernés par le milieu naturel; par exemple, Faune et Parcs, Environnement Québec, Agriculture, Régions, Culture, etc.

4. Transformer davantage les ressources naturelles en région

Nous sommes tous d'avis qu'il convient de favoriser la deuxième et troisième transformation en région : ceci aurait dû être à l'avant-scène de notre prestation depuis toujours. Ceci va aussi de pair avec la volonté d'appuyer les efforts des entreprises pour la conquête de nouveaux marchés et d'en faciliter le démarrage. Nous reprenons un point cité antérieurement : transformer les ressources « laissées-pour-compte » mais dans une perspective environnementale et en ayant recours à l'innovation. Celle-ci ne signifie pas uniquement la production d'un nouveau produit. C'est aussi la prise en considération de nouvelles valeurs (équité, environnement) dans le processus de production. Donc, les espèces forestières telles que l'aulne, le mélèze laricin et le bouleau à papier doivent être vues comme ayant un potentiel qui doit être mieux circonscrit.

Au niveau minier, il faudrait réfléchir à avoir des laboratoires dans des sphères comme l'analyse et les équipements, pour pouvoir aider à transformer davantage les ressources qui sont tirées de notre sous-sol.

5. Établir une meilleure synergie entre les milieux de la recherche, de la formation et de l'industrie

En Abitibi-Témiscamingue, il convient de maximiser les arrimages possibles entre les industries et le Centre technologique de résidus industriels (CTRI du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue – Rouyn et Amos) ainsi que les diverses unités de recherche (en foresterie, agriculture et mines) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Une expertise reconnue s'y trouve déjà certes mais aussi une ouverture d'esprit qui permet de sortir des sentiers battus. C'est ici que nous voyons le rôle de ces milieux de recherche sur le développement de nouveaux créneaux qui nous permettront de viser d'autres marchés. Les résultats de recherches sur les impacts de l'aménagement forestier actuel nous permettront de développer d'autres modes d'intervention.

6. Appuyer les efforts des entreprises pour la conquête de nouveaux marchés

Une fois de plus, nous croyons que les centres de recherche régionaux, les établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les directions régionales du MRN devront continuer à affiner les partenariats déjà existants afin d'appuyer les efforts des entreprises pour la conquête de nouveaux marchés. Nous savons que l'effort entrepreneurial est très vigoureux et que les collaborations avec les acteurs précédemment cités ouvriront de nouvelles portes.

7. Faciliter le démarrage de nouvelles entreprises

Nous envisageons ici la mise en place d'un fonds spécial pour l'innovation en regard des usages du territoire public. Il existe certes des enveloppes qui vont dans ce sens par le biais de divers ministères et organismes publics. Notre but serait de voir un fonds administré - par exemple - par les Conseils régionaux de développement et qui ouvrirait la porte à des initiatives dites « alternatives ». On pourrait alors envisager ces sommes comme constituant une sorte de capital de risque favorisant les nouvelles approches. Elles pourraient en outre être aussi disponibles aux diverses institutions éducatives et de recherche des régions pour qu'elles opérationnalisent les résultats de leurs recherches. Après tout, si nous désirons paver la voie pour le long terme, il faut voir à ce que les initiatives porteuses de lendemain puissent être expérimentées dès maintenant. Ainsi, nous pourrions favoriser – toujours à titre d'exemple – l'utilisation de la biomasse comme énergie alternative que l'on pense aux terres en friche ou aux lots intra-municipaux aux fins de ligniculture ou encore de production d'éthanol.

Il faut aussi cibler les efforts des générations montantes qui n'ont pas un accès facile à ce type de capital. Les travaux des groupes de recherche représenteront aussi des pistes qui offriront des possibilités de démarrage pour de nouvelles entreprises ayant une vision portant sur le développement durable.

Capacité d'agir sur son propre développement

8. De l'attribution des droits et permis liés à l'exploitation et l'utilisation des ressources et du territoire

On le fait déjà dans une certaine mesure dans les régions. Cependant, les régions devraient être partie prenante dans les processus permettant d'octroyer des superficies et volumes de coupes forestières. Il faudrait qu'au niveau régional, on puisse se réserver des territoires qui ne seraient pas sous bail afin de favoriser les initiatives individuelles permettant le développement de nouvelles entreprises. Ainsi, le MRN devrait obtenir un consensus auprès de la communauté (intervenants du milieu) pour l'octroi des permis et droits à l'exploitation ainsi qu'à l'utilisation des ressources et du territoire.

Nous croyons aussi qu'il est primordial de regarder ailleurs dans le dossier de l'exploitation et de l'utilisation de la ressource « eau ». Notre société d'état (Hydro-Québec) a le mandat de fournir de l'électricité aux Québécois ainsi qu'à ses autres clients. Il faut qu'elle se concentre sur le développement des énergies alternatives et qu'une nouvelle division soit créée en son sein. Celle-ci serait chargée d'étudier, de développer et de mettre en place des maisons modèles qui utiliseraient ces modes alternatifs (vent, soleil, biomasse) ayant comme finalité l'auto-suffisance. Il existe bon nombre de Québécois et de Témiscabitiens qui veulent être auto-suffisants et ce serait le mandat de notre société d'état – qui en a les moyens – d'être pleinement impliquée dans ce dossier. Après tout, sa raison d'être n'est pas uniquement en fonction du rendement à l'investisseur (le gouvernement québécois donc nous tous), mais aussi de nous permettre d'avoir accès à des énergies propres. Regardons du côté du « Small is beautiful » pour notre mieux-être, notre indépendance et notre équilibre.

9. Des programmes d'aide aux entreprises

Il devrait toujours y avoir une implication directe des intervenants du milieu pour l'attribution de montants d'argent qui visent à aider les entreprises. Nous réitérons l'idée du fonds pour l'innovation tel que discuté au point 7.

10. Des services-conseils offerts aux divers intervenants

Le MRN devrait voir à ce qu'il y ait des personnes parmi ses effectifs qui soient attitrées aux services-conseils. Ceci devrait faire partie de leurs tâches.

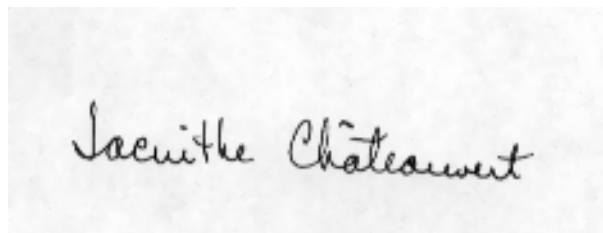
11. De l'acquisition et de la diffusion de connaissance

S'il y a des firmes dans les régions qui sont en mesure d'accomplir le travail à faire, il faudrait privilégier ces entreprises « locales ». Nous vous donnerons comme exemple, le cas de l'inventaire forestier décennal qui se fait presque

exclusivement avec des firmes de la Vieille Capitale. Comment pouvons-nous développer une forme d'expertise en région si les contrats ne sont pas octroyés dans les régions? Il y a lieu de réfléchir à ces questions

Nous vous remercions du temps et de l'écoute que vous nous consacrez.

Bien à vous,

A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature reads "Jacinthe Châteauvert" in a cursive script.

Jacinthe Châteauvert
Présidente